

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.066

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 avril 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme PELLET représentée par M. DENIS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

La Commission Culturelle, qui s'est réunie le 08 Avril 2009, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelle,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ UNIVERSITE INTER AGES DE ROYAN	13 600,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	400,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	1 000,00
○ CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	3 900,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 450,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 400,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	200,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	300,00
○ CANT'OCEA	700,00
○ LA COMPAGNIE DE L'ARENE (ENSEMBLE MILLE ETRE)	800,00
○ GROUPE THEATRE ROYAN	100,00
○ LES COMEDIENS DE L'ESTUAIRE	100,00
○ SUPERCAGOUILLE	1 500,00
○ BUNDLE PRODUCTIONS	1 000,00
○ COMITE DE JUMELAGE DE ROYAN	800,00
TOTAL	37 250,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT